

RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS DE L'ACIG, DE L'AQCIE ET DU CIFQDEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION, INNOVATION
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023**Préambule général**

Le tableau suivant a été réalisé à partir des données des documents B-0005 (pages 213 à 229) et B-0018.

Il présente les programmes ou mesures sous la responsabilité d'Énergir la réduction totale annuelle pour 2022-2023, ainsi que le budget prévu sur les cinq années du Plan directeur de TEQ.

Ventilation annuelle des prévisions de réduction de la consommation énergétique (GJ)
des mesures du Plan directeur 2018-2024

		Réduction totale		
		annuelle 2022-2023		\$
47.1. Soutien aux ménages à faible revenu (MFR)	(Énergir)		IND	1 118 000
47.2. Appareils efficaces - résidentiel	(Énergir)	129 513		6 947 000
67.1. Appareils efficaces - Affaires	(Énergir)	1 665 851		38 895 000
67.2. Diagnostics et mise en oeuvre efficaces	(Énergir)	6 686 766		50 590 000
67.3. Énergie renouvelable	(Énergir)	208 616		11 282 000
67.4. Construction et rénovation efficaces	(Énergir)	836 879		27 813 000
96.6. Programme en innovation	(Énergir)			4 238 000
128.1. Sensibilisation	(Énergir)		DC	3 121 000
Total		9 527 625		144 004 000

DC : impact ou budget déjà comptabilisé dans une autre mesure du plan

IND : impact indéterminé (information fournie par le porteur)

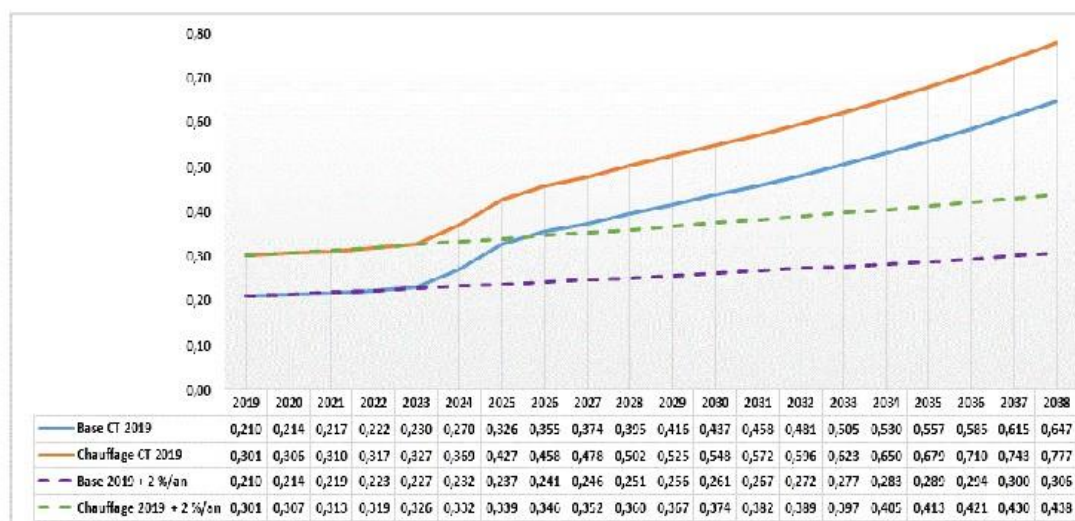
Le document B-0066 fournit des informations plus détaillées sur ces programmes ou mesures.

La demande de renseignements porte sur ces informations.

Par ailleurs, les intervenants constatent que les nouveaux coûts évités d'Énergir sont très différents de ceux des dossiers antérieurs notamment à partir de l'année 2024. La figure ci-dessous présente l'évolution des nouveaux coûts évités par rapport à un coût évité de 2019 qui s'accroît de 2% par année. (Référence R-4018-2017, B-152, page 49).

Cette différence a un impact sur l'évaluation des différents tests de rentabilité. Cependant, certaines variations méritent des explications.

Figure 1: Coûts évités de chauffage et de base (\$/m³)



1. **Références :** (i) B-0066, page 4
(ii) R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 22

Préambule :

La référence (i) renvoie à la référence (ii) concernant le Soutien aux MFR.

La référence (ii) présente le tableau suivant.

On peut constater une augmentation très importante du nombre de participants bruts entre le réel 2016-2017 et la prévision 2017-2018. De plus le réel au 31-01-2018 est de 13 seulement sur les 610 prévus en 2017-2018.

6.2 SOUTIEN AUX MFR

6.2.1 Fiche du programme

Programme								
Ce programme vise à accorder une aide financière supplémentaire aux MFR-propriétaires d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex ou aux propriétaires d'immeubles multilocatif dont un ou plusieurs logements sont occupés par des MFR, lorsqu'ils participent à un des programmes d'efficacité énergétique d'Énergir.								
Marché								
Résidentiel et CII								
	Réel 2016-2017 ^a	Prévision 2017-2018 ^b	Réel 31-01-2018	Prévision 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Données du programme								
Nombre de participants brut	143	610	13	610	610	610	610	610
Économies d'énergie brutes (m ³)	0	0	0	0	0	0	0	0
Économies d'énergie nettes (m ³)	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'exploitation (\$)								
Développement et formation	0	4 348	1 044	5 370	5 333	5 333	5 333	5 333
Commercialisation	9 291	8 000	5 301	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Suivi & évaluation	0	6 522	0	75 000	0	0	13 917	89 333
Administration	121 701	68 515	18 867	68 758	75 215	75 539	75 882	77 400
Total	130 992	87 384	25 212	157 127	88 548	88 872	103 132	180 067
Coûts du programme (\$)								
Aide financière	38 888	231 395	6 656	95 761	95 761	95 761	95 761	95 761
Frais d'exploitation	130 992	87 384	25 212	157 127	88 548	88 872	103 132	180 067
Total	169 880	318 779	31 868	252 888	184 309	184 633	198 893	275 827
Test de rentabilité								
TCTR (\$)	(126 648)	(84 609)	n/d	(149 035)	(83 988)	(84 295)	(97 821)	(170 793)
TCT ratio	0,00	0,00	n/d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TP (\$)	n/d	224 126	n/d	90 829	90 829	90 829	90 829	90 829
TNT (\$)	n/d	(308 735)	n/d	(239 863)	(174 816)	(175 124)	(188 649)	(261 621)

^a Détails disponibles dans le Rapport annuel 2017 : R-4024-2017, Énergir-13, Document 1.

^b Détails disponibles dans la Cause tarifaire 2018 : R-3987-2017, Gaz Métro 13, Document 1.

Demandes :

- 1.1 Veuillez commenter sur l'atteinte de 610 participants pour 2017-2018.

Réponse :

Énergir soumet respectueusement que cette question déborde du cadre du présent dossier qui vise l'approbation des programmes d'efficacité énergétique d'Énergir ainsi que l'apport financier nécessaire à leur réalisation pour la période 2019-2023.

Énergir dépose à la Régie à la fin décembre de chaque année son rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre. Celui-ci contient notamment les données réelles du PGEÉ ainsi que les explications des écarts entre les résultats observés et les prévisions dans le cadre de son rapport annuel; rapport qui est revu par la Régie selon un processus réglementaire distinct de celui visant l'approbation des budgets.

Le Rapport annuel 2018 du PGEÉ d'Énergir qui couvrira du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 sera donc déposé à la Régie à la fin décembre 2018.

- 1.2 Veuillez commenter sur l'atteinte de 610 participants pour chacune des années de la période.

Réponse :

Les prévisions de participants au programme *Soutien aux MFR* d'Énergir sont basées sur une analyse des données historiques de participations aux deux volets du programme. Ces données sont présentées en détail dans chacun des rapports annuels d'Énergir depuis la création des volets du programme en 2012.

Énergir considère que ses prévisions de participants pour les années 2019 à 2023 sont réalistes.

- 1.3 Étant donné que la prévision nombre de participants est la même (610) pour l'année 2017-2018 et 2018-2019, veuillez expliquer la diminution de l'aide financière en 2018-2019.

Réponse :

La diminution du budget d'aide financière en 2018-2019 comparativement à l'année précédente s'explique par le fait qu'Énergir anticipe que la taille des projets subventionnés sera moindre en 2018-2019 par rapport à l'année 2017-2018.

- 1.4 Étant donné que le nombre de participants est le même à partir de 2018-2019, veuillez expliquer les variations importantes du TCTR sur la période.

Réponse :

Les variations des frais d'exploitation, eux-mêmes influencés par les coûts des évaluations périodiques du programme, expliquent en bonne partie la variation du TCTR sur la période.

- 1.5 Pour le même nombre de participants, veuillez expliquer la diminution du TNT pour chacune des années du Plan directeur par rapport à la prévision de 2017-2018.

Réponse :

Les variations des coûts totaux du programme qui comprennent les frais d'exploitation et les aides financières expliquent en bonne partie la variation du TNT sur la période.

- 1.6** Selon les informations fournies à la référence (ii), la valeur de l'aide financière est de 478 805 \$ sur la période du Plan, alors que les frais d'exploitation sont de 617 746 \$. Veuillez justifier que les frais d'administration sont plus élevés que l'aide financière.

Réponse :

Les frais d'administration du programme sont de 372 794 \$ alors que les aides financières sont de 478 805 \$. Par conséquent, les frais d'administration ne sont pas supérieurs aux aides financières.

De plus, à cause du faible nombre de participants, de la complexité du programme et de la gestion manuelle de plusieurs étapes du processus de traitement des demandes, les coûts de gestion du programme *Soutien aux MFR* sont relativement élevés. Le 24 février 2017, à la demande de la Régie, Énergir a soumis un rapport dans lequel elle proposait de revoir significativement à la baisse les coûts d'administration des deux volets de son programme *Soutien aux MFR*, pour les années 2018 et suivantes¹.

Dans son rapport de suivi administratif sur l'optimisation des frais de gestion des programmes PE126 et PE236, la Régie s'est dite satisfaite de la proposition d'Énergir.

« [7] La Régie considère que le suivi administratif déposé le 24 février 2017 en lien avec l'optimisation des frais d'administration et de commercialisation des programmes PE126 et PE236 est satisfaisant. »²

¹ [Suivi administratif pour les programmes PE126 et PE236.](#)

² [Rapport de la Régie, suivi administratif des programmes du PGEÉ 2016, p. 1.](#)

2. **Références :** (i) B-0066, page 3
(ii) R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 20

Préambule :

La référence (i) renvoie à la référence (ii) concernant le programme Appareils efficaces - résidentiels.

La référence (ii) présente le tableau suivant.

6.1 APPAREILS EFFICACES – RÉSIDENTIEL

6.1.1 Fiche du programme

Programme								
Ce programme vise à faire la promotion des appareils écoénergétiques suivants : thermostat électronique programmable, thermostat intelligent, chauffe-eau sans réservoir à condensation, combo à condensation et chaudière efficace.								
Marché								
Résidentiel								
	Réel 2016-2017 ^a	Prévision 2017-2018 ^b	Réel 31-01-2018	Prévision 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Données du programme								
Nombre de participants brut	3 980	3 790	1 163	3 905	4 180	4 510	4 850	5 190
Économies d'énergie brutes (m ³)	569 475	533 965	171 032	634 935	662 425	704 940	750 660	796 380
Économies d'énergie nettes (m ³)	473 898	603 949	194 690	571 571	593 451	626 231	662 357	698 483
Frais d'exploitation (\$)								
Développement et formation	0	8 696	2 610	8 939	8 867	8 867	8 867	8 867
Commercialisation	10 198	16 000	2 638	22 400	22 400	22 400	22 400	22 400
Suivi & évaluation	73 945	30 543	0	95 000	170 000	90 000	45 716	119 667
Administration	182 551	171 287	47 168	171 894	188 038	188 848	189 706	193 500
Total	266 695	226 526	52 415	298 234	389 304	310 114	266 688	344 433
Coûts du programme (\$)								
Aide financière	1 063 574	889 000	314 963	985 000	1 030 750	1 109 000	1 191 250	1 273 500
Frais d'exploitation	266 695	226 526	52 415	298 234	389 304	310 114	266 688	344 433
Total	1 330 269	1 115 526	367 378	1 283 234	1 420 054	1 419 114	1 457 938	1 617 933
Test de rentabilité								
TCTR (\$)	410 049	519 084	n/d	1 012 731	1 121 983	1 443 521	1 777 484	2 035 211
TCT ratio	1,35	1,33	n/d	1,55	1,57	1,72	1,86	1,91
TP (\$)	n/d	4 452 657	n/d	3 927 821	4 168 676	4 504 536	4 876 260	5 262 571
TNT (\$)	n/d	(2 781 248)	n/d	(2 525 193)	(2 631 077)	(2 611 322)	(2 610 828)	(2 699 257)

^a Détails disponibles dans le Rapport annuel 2017 : R-4024-2017, Énergir-13, Document 1.

^b Détails disponibles dans la Cause tarifaire 2018 : R-3987-2017, Gaz Métro 13, Document 1.

Demandes :

- 2.1 Veuillez expliquer que les économies brutes pour l'année 2017-2018 sont plus faibles que les économies nettes alors que c'est le contraire pour chacune des années du Plan.

Réponse :

Énergir réfère l'intervenant à la réponse à la question 1.1.

- 2.2 Veuillez expliquer l'augmentation importante de la valeur du TCTR de 2018-2019 par rapport à celle de 2017-2018 en considération de la variation du nombre de participants et des économies d'énergies nettes.

Réponse :

La hausse des coûts évités à la suite de la mise à jour explique en bonne partie l'augmentation de la valeur du TCTR de l'année 2018-2019, comparativement à l'année précédente.

- 2.3 Veuillez expliquer les variations de l'item Suivi et évaluation des Frais d'exploitation par rapport à la prévision 2017-2018.

Réponse :

Les variations des budgets de l'item *Suivi et évaluation* sont fonction des besoins budgétaires liés à la réalisation des évaluations des différents volets du programme *Appareils efficaces – Résidentiel* qui seront réalisées conformément aux calendriers d'évaluation présentés aux Tableaux 12 et 13 de la preuve d'Énergir³.

3. **Références :** (i) B-0066, page 5
(ii) R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 29

Préambule :

La référence (i) renvoie à la référence (ii) concernant le programme Diagnostic et mise en œuvre efficaces.

La référence (ii) présente le tableau suivant.

³ Pièce [A-0022](#).

6.5 DIAGNOSTIC ET MISE EN ŒUVRE EFFICACES

6.5.1 Fiche du programme

Marché								
CII et VGE								
	Réel 2016-2017 ^a	Prévision 2017-2018 ^b	Réel 31-01-2018	Prévision 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Données du programme								
Nombre de participants brut	208	230	70	176	200	258	300	313
Économies d'énergie brutes (m ³)	32 034 126	33 318 996	8 193 650	29 825 572	33 001 663	35 805 616	40 219 946	41 932 182
Économies d'énergie nettes (m ³)	28 126 693	29 153 060	7 480 183	26 201 748	29 171 780	31 662 825	35 582 710	37 146 771
Frais d'exploitation (\$)								
Développement et formation	1 608	13 043	3 131	37 709	38 017	38 017	38 017	38 017
Commercialisation	15 366	34 500	3 226	101 167	67 833	67 833	67 833	67 833
Suivi & évaluation	195 565	161 422	0	426 931	67 059	71 295	139 604	619 086
Administration	760 630	924 948	254 706	928 230	1 090 618	1 133 085	1 176 177	1 199 700
Total	973 198	1 133 914	261 063	1 494 036	1 263 527	1 310 230	1 421 631	1 924 636
Coûts du programme (\$)								
Aide financière	4 070 366	5 139 922	1 548 297	7 444 032	8 431 887	9 298 190	10 309 740	11 035 432
Frais d'exploitation	973 198	1 133 914	261 063	1 494 036	1 263 527	1 310 230	1 421 631	1 924 636
Total	5 043 564	6 273 836	1 809 360	8 938 069	9 695 413	10 608 421	11 731 371	12 960 068
Test de rentabilité								
TCTR (\$)	62 313 051	60 186 459	n/d	76 137 828	91 479 676	104 889 596	126 298 250	139 808 955
TCT ratio	7,43	5,60	n/d	4,55	4,97	5,06	5,32	5,51
TP (\$)	n/d	90 920 390	n/d	90 612 720	102 552 378	112 022 113	126 847 464	135 106 569
TNT (\$)	n/d	(10 940 138)	n/d	(2 531 875)	2 223 993	7 100 343	14 272 559	21 283 273

^a Détails disponibles dans le Rapport annuel 2017 : R-4024-2017, Énergir-13, Document 1.

^b Détails disponibles dans la Cause tarifaire 2018 : R-3987-2017, Gaz Métro 13, Document 1.

Demandes :

- 3.1 Veuillez expliquer la diminution du nombre de participants bruts entre la prévision 2017-2018 et la prévision 2018-2019.

Réponse :

La réduction de la participation brute du programme *Diagnostics et mise en œuvre efficaces* entre 2017-2018 et 2018-2019 est le résultat du déplacement dans le temps du moment où les participants des volets *Études de faisabilité CII* et *Études de faisabilité VGE* seront comptabilisés.

En effet, au lieu d'être comptabilisés au moment où les études sont complétées comme c'était le cas en 2017-2018, les participants et les économies seront comptabilisés seulement lors que les mesures décelées par les volets *Études de faisabilité CII* et *VGE* seront implantées à partir de 2018-2019.

Cependant, les aides financières seront toujours comptabilisées au moment où elles seront versées, c'est-à-dire lorsque l'étude de faisabilité est complétée à la satisfaction d'Énergir.

- 3.2 Veuillez expliquer que l'aide financière prévue pour 2018-2019 est plus élevée que celle prévue pour 2017-2018 alors que le nombre de participants et les économies d'énergies nettes prévues sont moins élevés.

Réponse :

Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 3.1. De plus, Énergir invite l'intervenant à se référer à la preuve d'Énergir pour ce qui est de l'augmentation des aides financières relatives aux *Études de faisabilité CII et VGE*⁴.

- 3.3 La valeur du TNT passe de (10 940 138\$) en 2017-2018 à (2 531 875\$) en 2018-2019 et à 21 263 273 \$ en 2022-2023. Veuillez expliquer les variations du TNT par rapport à la prévision 2017-2018.

Réponse :

Plusieurs facteurs expliquent la variation de la valeur du TNT au cours de la période 2019-2023 comparativement à l'année 2017-2018 notamment, la hausse des coûts évités à la suite de la mise à jour, la nouvelle approche d'utilisation des coûts évités dans les tests économiques et des coûts totaux du programme par m³ économisé constants au cours de la période.

Soulignons que la Régie a pris acte de la mise à jour des coûts évités et de la nouvelle approche d'utilisation des coûts évités dans les tests de rentabilité dans sa décision D-2018-158⁵.

- 3.4 Veuillez expliquer que la valeur du TP de la prévision 2018-2019 est à peu près la même que celle de la prévision 2017-2018 alors que le nombre de participants est très différent.

Réponse :

Une révision à la hausse des tarifs marginaux à la suite de la mise à jour des participants types aux volets du programme combinée à des économies électriques trois fois plus importantes pour le volet *Recommissionning* a permis de maintenir la valeur du TP du programme *Diagnostics et mise en œuvre efficaces* en 2018-2019 au même niveau que celui de 2017-2018 et ce, malgré la réduction du nombre de participants, expliquée à la réponse à la question 3.1.

⁴ [Pièce A-0022](#), pp. 33 à 36.

⁵ [D-2018-158](#), paragr. 423.

4. Références : (i) B-0066, page 6
(ii) R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 24

Préambule :

La référence (i) renvoie à la référence (ii) concernant le programme Appareils efficaces - affaires
La référence (ii) présente le tableau suivant.

6.3 APPAREILS EFFICACES – AFFAIRES

6.3.1 Fiche du programme

Programme								
Ce programme vise à faire la promotion des appareils écoénergétiques suivants : chaudière à condensation, chaudière à efficacité intermédiaire, chauffe-eau à condensation, chauffage infrarouge, aérotherme à condensation, hotte à débit variable, thermostats intelligents.								
Marché								
CII et VGE								
	Réel 2016-2017 ^a	Prévision 2017-2018 ^b	Réel 31-01-2018	Prévision 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Données du programme								
Nombre de participants brut	2 356	2 300	666	2 800	3 136	3 232	3 338	3 444
Économies d'énergie brutes (m ³)	7 249 751	7 239 930	1 871 959	8 788 880	8 879 587	8 989 020	9 094 111	9 187 811
Économies d'énergie nettes (m ³)	5 877 730	5 829 886	1 558 700	8 114 563	8 186 193	8 276 192	8 360 810	8 434 720
Frais d'exploitation (\$)								
Développement et formation	0	11 957	3 131	26 443	26 317	26 317	26 317	26 317
Commercialisation	29 891	45 000	380	86 100	86 100	86 100	86 100	86 100
Suivi & évaluation	128 678	200 815	0	0	185 000	177 000	248 002	29 167
Administration	334 677	342 573	94 336	378 168	413 683	415 465	417 353	425 700
Total	493 245	600 345	97 847	490 711	711 099	704 881	777 772	567 283
Coûts du programme (\$)								
Aide financière	6 798 221	6 857 200	1 868 002	7 029 198	7 072 157	7 164 567	7 259 740	7 344 058
Frais d'exploitation	493 245	600 345	97 847	490 711	711 099	704 881	777 772	567 283
Total	7 291 466	7 457 545	1 965 849	7 519 909	7 783 256	7 869 478	8 037 513	7 911 341
Test de rentabilité								
TCTR (\$)	8 046 206	7 166 087	n/d	26 810 669	28 935 029	31 620 212	34 460 320	37 770 761
TCTR ratio	3,84	2,89	n/d	2,80	2,91	3,07	3,23	3,46
TP (\$)	n/d	26 839 120	n/d	39 882 283	41 154 465	42 632 558	44 121 112	45 591 756
TNT (\$)	n/d	(13 544 374)	n/d	(8 745 488)	(7 732 921)	(6 344 735)	(4 811 057)	(2 790 132)

^a Détails disponibles dans le Rapport annuel 2017 : R-4034-2017, Énergir-13, Document 1.

^b Détails disponibles dans la Cause tarifaire 2018 : R-3967-2017, Gaz Métro 13, Document 1.

Demandes :

- 4.1 Entre la prévision 2017-2018 et la prévision 2018-2019, la variation d'économies d'énergie nettes est de 39% et le coût total du programme est semblable. Par contre la valeur du TCTR de 2018-2019 est 3,74 fois plus élevée que celle de 2017-2018. Veuillez expliquer la variation du TCTR de 2018-2019 par rapport à 2017-2018.

Réponse :

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation de la valeur du TCTR de l'année 2018-2019 comparativement à l'année précédente, notamment la hausse de la participation et des

économies nettes, la hausse des coûts évités à la suite de la mise à jour, une révision à la baisse des économies nettes liées à l'usage de base et une diminution des frais d'exploitation.

Rappelons que le coût total du programme n'est pas un intrant dans le calcul du TCTR. Seuls les frais d'exploitation sont considérés.

- 4.2** Entre la prévision 2022-2023 et la prévision 2018-2019, la variation d'économies d'énergie nettes est de 3,9% et la variation du coût total du programme est de 5,2%. Par contre la valeur du TCTR de 2022-2023 est 40,9% fois plus élevée que celle de 2018-2019. Veuillez expliquer la variation du TCTR de 2022-2023 par rapport à 2018-2019.

Réponse :

La hausse de la participation et des économies nettes et la hausse des coûts évités à la suite de leur mise à jour combinée à la nouvelle approche d'utilisation des coûts évités dans les tests économiques expliquent en bonne partie la variation du TCTR au cours de la période 2019-2023.

Rappelons que le coût total du programme n'est pas un intrant dans le calcul du TCTR. Seuls les frais d'exploitation sont considérés.

- 4.3** Veuillez expliquer la variation du TNT entre la prévision de 2018-2019 et la prévision de 2017-2018.

Réponse :

La hausse des coûts évités à la suite de leur mise à jour et la baisse des coûts totaux du programme par m³ économisé expliquent en bonne partie la variation du TNT entre 2018-2019 et 2017-2018.

- 4.4** Veuillez expliquer également la variation du TNT entre 2018-2019 et 2022-2023.

Réponse :

Énergir réfère l'intervenant à la réponse à la question 3.3.

**Demande relative au Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétique du Québec, R-4043-2018**

- 5. Références :** (i) B-0066, page 7
(ii) R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 27

Préambule :

La référence (i) renvoie à la référence (ii) concernant le programme Construction et rénovation efficaces.

La référence (ii) présente le tableau suivant.

6.4 CONSTRUCTION ET RÉNOVATION EFFICACES

6.4.1 Fiche du programme

Programme								
Ce programme vise à encourager d'une part la construction de bâtiments écoénergétiques (au moins 13 % plus efficace que la norme ASHRAE 90,1-2007) et d'autre part la réalisation de travaux de rénovation visant l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments dans le but de les rendre plus efficaces sur le plan énergétique.								
Marché								
CII et VGE								
	Réel 2016-2017 ^a	Prévision 2017-2018 ^b	Réel 31-01-2018	Prévision 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Données du programme								
Nombre de participants brut	44	75	17	85	90	93	96	98
Économies d'énergie brutes (m ³)	5 342 493	3 775 145	3 085 437	4 156 204	4 423 737	4 555 758	4 687 779	4 752 044
Économies d'énergie nettes (m ³)	4 392 169	3 303 262	2 813 566	3 633 891	3 871 025	3 983 487	4 095 949	4 146 076
Frais d'exploitation (\$)								
Développement et formation	0	4 348	1 044	8 070	8 033	8 033	8 033	8 033
Commercialisation	10 053	15 000	71	37 222	26 111	26 111	26 111	26 111
Suivi & évaluation	74 750	380 272	13 000	200 000	215 000	220 000	453 858	233 333
Administration	243 401	274 059	75 488	275 031	300 860	302 156	303 530	309 600
Total	328 204	673 678	89 583	520 323	550 005	556 301	791 532	577 078
Coûts du programme (\$)								
Aide financière	2 480 846	4 101 385	766 895	4 673 560	4 997 633	5 131 300	5 264 967	5 303 431
Frais d'exploitation	328 204	673 678	89 583	520 323	550 005	556 301	791 532	577 078
Total	2 809 050	4 775 063	856 278	5 193 883	5 547 638	5 687 601	6 056 499	5 880 509
Test de rentabilité								
TCTR (\$)	18 795 580	8 145 757	n/d	14 090 600	16 135 464	17 066 244	19 780 882	21 915 783
TCT ratio	12,83	2,43	n/d	2,82	2,95	3,11	3,22	3,50
TP (\$)	n/d	19 565 556	n/d	19 321 981	21 031 212	22 192 010	23 393 427	24 311 344
TNT (\$)	n/d	(7 416 475)	n/d	(3 283 046)	(2 773 918)	(1 969 260)	(1 227 273)	115 694

^a Détails disponibles dans le Rapport annuel 2017 : R-4034-2017, Énergir-13, Document 1.

^b Détails disponibles dans la Cause tarifaire 2018 : R-3967-2017, Gaz Métro 13, Document 1.

Demandes :

- 5.1** Entre la prévision 2017-2018 et la prévision 2018-2019, la variation d'économies d'énergie nettes est de 10% et la variation du coût total du programme est de 8,7%. Par contre la valeur du TCTR de 2018-2019 est 73,1% plus élevée que celle de 2017-2018. Veuillez expliquer la variation du TCTR de 2018-2019 par rapport à 2017-2018.

Réponse :

La hausse de la participation et des économies nettes, la hausse des coûts évités à la suite de la mise à jour et la baisse des frais d'exploitation expliquent en bonne partie l'augmentation de la valeur du TCTR de l'année 2018-2019, comparativement à l'année précédente.

Rappelons que le coût total du programme n'est pas un intrant dans le calcul du TCTR. Seuls les frais d'exploitation sont considérés.

- 5.2** Veuillez expliquer la variation du TNT entre la prévision de 2018-2019 et la prévision de 2017-2018.

Réponse :

La hausse des coûts évités à la suite de leur mise à jour et la baisse des coûts totaux du programme par m³ économisé expliquent en bonne partie la variation du TNT entre 2018-2019 et 2017-2018.

- 5.3** Veuillez expliquer également la variation du TNT entre 2018-2019 et 2022-2023.

Réponse :

Plusieurs facteurs expliquent la baisse de la valeur du TNT au cours de la période 2019-2023, notamment la hausse des coûts évités à la suite de la mise à jour, la nouvelle approche d'utilisation des coûts évités dans les tests économiques et des coûts totaux du programme par m³ économisé relativement constants au cours de la période.

- 6. Références :** (i) B-0066, page 8
(ii) R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 38

Préambule :

La référence (i) renvoie à la référence (ii) concernant le programme Énergie renouvelable. La référence (ii) présente le tableau suivant.

On peut constater que la valeur de la prévision d'économies d'énergie nettes pour l'année 2017-2018 est plus du double de ce qui a été réalisé en 2016-2017 et que le réel au 31 janvier 2018 correspond à seulement 3% des économies prévues en 2017-2018.

**Demande relative au Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétique du Québec, R-4043-2018**

6.6 ÉNERGIE RENOUVELABLE

6.6.1 Fiche du programme

Programme								
Ce programme vise à faire la promotion des systèmes de préchauffage solaire thermiques.								
Marché								
CII et VGE								
	Réel 2016-2017 ^a	Prévision 2017-2018 ^b	Réel 31-01-2018	Prévision 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Données du programme								
Nombre de participants brut	7	20	2	27	31	32	34	37
Économies d'énergie brutes (m ³)	313 848	850 240	19 861	981 608	1 127 031	1 183 387	1 238 099	1 345 166
Économies d'énergie nettes (m ³)	288 740	598 221	18 272	903 079	1 036 889	1 070 316	1 137 211	1 237 553
Frais d'exploitation (\$)								
Développement et formation	0	2 174	522	4 035	4 017	4 017	4 017	4 017
Commercialisation	9 350	7 500	0	18 611	13 056	13 056	13 056	13 056
Suivi & évaluation	0	97 636	0	0	0	0	11 429	103 167
Administration	60 850	68 515	18 867	68 758	75 215	75 539	75 882	77 400
Total	70 201	175 824	19 389	91 404	92 287	92 611	104 384	197 639
Coûts du programme (\$)								
Aide financière	618 464	1 300 480	39 722	1 906 848	2 189 344	2 259 968	2 401 216	2 613 088
Frais d'exploitation	70 201	175 824	19 389	91 404	92 287	92 611	104 384	197 639
Total	688 665	1 476 304	59 111	1 998 252	2 281 631	2 352 579	2 505 600	2 810 727
Test de rentabilité								
TCTR (\$)	899 313	1 153 478	n/d	4 506 200	5 606 539	6 254 810	7 171 217	8 341 167
TCT ratio	2,11	1,50	n/d	2,56	2,70	2,83	2,98	3,07
TP (\$)	n/d	3 686 983	n/d	5 206 526	6 129 877	6 487 670	7 066 610	7 882 675
TNT (\$)	n/d	(2 048 368)	n/d	(257 766)	4 586	332 940	728 362	1 162 361

^a Détails disponibles dans le Rapport annuel 2017 : R-4024-2017, Énergir-13, Document 1.

^b Détails disponibles dans la Cause tarifaire 2018 : R-3987-2017, Gaz Métro 13, Document 1.

Demandes :

6.1 Veuillez commenter sur l'atteinte des économies prévues en 2017-2018.

Réponse :

Énergir réfère l'intervenant à la réponse à la question 1.1.

6.2 Les économies prévues en 2018-2019 sont de 51% plus élevées que celles prévues en 2017-2018 ou plus de trois fois plus élevées que celles réalisées en 2016-2017. Veuillez commenter sur la possibilité d'atteindre la valeur de la prévision pour 2018-2019.

Réponse :

Les économies prévues pour l'année 2018-2019 du volet *Préchauffage solaire* sont plus élevées que celles prévues en 2017-2018 parce que les économies unitaires prévues ont été mises à jour à partir des données historiques des projets réalisés et parce que le nombre de participants passe de 20 à 27.

Pour plus de détails sur les raisons de l'augmentation du nombre de participants bruts du programme *Énergie renouvelable* pour la période 2018-2019, Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 20.2 de la Régie⁶.

- 6.3** On peut constater des variations très importantes entre la valeur du TNT prévue en 2017-2018 et la valeur du TNT prévue pour 2018-2019. Veuillez expliquer la variation de la valeur prévue du TNT de 2018-2019 par rapport à la valeur prévue pour 2017-2018.

Réponse :

La hausse des coûts évités à la suite de leur mise à jour et la baisse des coûts totaux du programme par m³ économisé expliquent en bonne partie la variation du TNT entre 2018-2019 et 2017-2018.

- 6.4** La valeur prévue du TNT est de (257 766) en 2018-2019 et de 1 162 361 en 2022-2023. Veuillez expliquer l'évolution de la valeur du TNT sur la période jusqu'en 2022-2023.

Réponse :

Énergir réfère l'intervenant à la réponse à la question 5.3.

- 7. Références :** (i) B-0066, page 9
(ii) R-4018-2017, GM-J, Document 3, p. 40

Préambule :

La référence (i) renvoie à la référence (ii) concernant le programme Innovation efficace
La référence (ii) présente le tableau suivant.

⁶ Énergir-3, Document 1.

**Demande relative au Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétique du Québec, R-4043-2018**

6.7 INNOVATION EFFICACE

6.7.1 Fiche du programme

Programme								
Ce programme vise à favoriser l'innovation dans l'utilisation efficace du gaz naturel, via le développement de nouvelles technologies, de nouveaux systèmes ou encore de nouvelles façons de le consommer dont le potentiel semble très prometteur. Il permet de dépister des innovations à l'initiative de clients, associations professionnelles, firmes d'ingénieurs-conseils, universitaires, etc., et d'en faire la démonstration tant d'un point de vue technique, économique (rentabilité) que commerciale (acceptabilité/maturité).								
Marché								
Résidentiel, CII et VGE								
	Réel 2016-2017 ^a	Prévision 2017-2018 ^b	Réel 31-01-2018	Prévision 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Données du programme								
Nombre de participants brut	0	4	1	5	6	7	8	9
Économies d'énergie brutes (m ³)	0	89 931	15 473	150 000	240 000	250 000	320 000	360 000
Économies d'énergie nettes (m ³)	0	89 931	15 473	150 000	240 000	250 000	320 000	360 000
Frais d'exploitation (\$)								
Développement et formation	0	2 174	522	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
Commercialisation	4 810	7 500	0	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
Suivi & évaluation	990	3 261	990	0	56 000	0	6 958	4 167
Administration	121 701	137 029	37 734	137 516	150 430	151 078	151 765	154 800
Total	127 501	149 964	39 246	148 616	216 530	162 178	169 823	170 067
Coûts du programme (\$)								
Aide financière	55 000	189 749	40 000	250 000	600 000	575 000	1 000 000	1 125 000
Frais d'exploitation	127 501	149 964	39 246	148 616	216 530	162 178	169 823	170 067
Total	182 501	339 713	79 246	398 616	816 530	1 037 178	1 169 823	1 295 067
Test de rentabilité								
TCTR (\$)	(123 273)	(529 018)	n/d	(560 858)	(625 717)	(817 513)	(652 204)	(664 857)
TCT ratio	0,00	0,18	n/d	0,25	0,34	0,39	0,43	0,48
TP (\$)	n/d	(227 617)	n/d	(184 332)	187 504	305 685	454 969	537 730
INTI (\$)	n/d	(354 974)	n/d	(430 420)	(632 952)	(1 039 757)	(1 100 151)	(1 271 530)

^aDétails disponibles dans le Rapport annuel 2017 : R-4043-2017, Énergir-13, Document 1

^bDétails disponibles dans la Cause tarifaire 2018 : R-3987-2017, GazMétro 13, Document 1.

Demandes :

- 7.1** La prévision pour 2017-2018 montre 4 participants, mais il y en a un seul au 31 janvier 2018. Veuillez commenter sur l'atteinte du nombre de participants prévus en 2017-2018.

Réponse :

Énergir réfère l'intervenant à la réponse à la question 1.1.

- 7.2** Veuillez commenter sur l'atteinte de 9 participants prévus en 2022-2023.

Réponse :

Énergir invite l'intervenant à se référer aux réponses aux questions 1.1 et 7.1 de la Régie⁷.

D'autre part, Énergir est d'avis que l'augmentation récente du plafond d'aide financière⁸ pour le programme *Innovation efficace* contribuera également à l'augmentation du nombre de demandes reçues au cours des prochaines années, et ainsi, à l'atteinte du nombre de participants prévus pour 2022-2023.

- 7.3** La prévision d'aide financière pour 2018-2019 est de 250 000 \$ pour 5 participants et des économies nettes de 150 000 m³. La prévision d'aide financière pour 2022-2023 est de 1 125 000 \$ pour 9 participants et des économies de 360 000 m³. Veuillez expliquer que l'aide financière prévue en 2022-2023 est presque 5 fois plus élevée que celle de 2018-2019.

Réponse :

Énergir anticipe que le budget d'aide financière sera un peu plus de trois fois plus élevé en 2022-2023 comparativement à 2018-2019. Cette hausse du budget d'aide financière résulte d'une croissance du nombre de participants (+ 80 %) combinée à une augmentation importante de l'aide financière unitaire (+ 150 %) due à la hausse du plafond d'aide financière de 100 000 \$ à 250 000 \$ pour les projets de démonstration mis en place en 2017-2018.

- 7.4** Étant donné que la valeur du TCTR est négative sur toute la période, veuillez justifier le maintien de ce programme.

Réponse :

Dans le cadre de ses décisions antérieures sur le PGEÉ d'Énergir⁹, la Régie a historiquement reconnu que le TCTR n'est pas un critère absolu pour des programmes destinés aux nouvelles technologies, tels que le programme *Innovation efficace*, tout comme pour des initiatives dédiées aux ménages à faible revenu. De par leur nature, de telles initiatives génèrent des retombées qui sont plus larges que celles captées par le test de rentabilité TCTR.

⁷ Énergir-3, Document 1.

⁸ Pièce [A-0022](#), Annexe D, p. 18.

⁹ Par exemple, dans la décision [D-2009-046](#), paragr. 279.

Énergir est d'avis que la Régie appliquera la même interprétation pour autoriser le programme *Innovation efficace* sur la durée du Plan directeur 2018-2023, et ce, malgré les résultats négatifs du TCTR.